



LINK-ACTION

Action engagée par:

Maître Catherine FAIVRE et Maître Julien FOURAY

LINKY, CA SUFFIT!

LINKACTION

Un Acte Citoyen

Pas une action judiciaire de plus, ni une de trop.

LINKACTION est la cellule de défense et recours constituée de Maître Catherine FAIVRE et Maître Julien FOURAY, Avocats, lesquels proposent une réponse complète juridique et judiciaire à la problématique posée par le compteur **LINKY** et son déploiement.

LINKACTION ne se résout pas à cette politique de déploiement à marche forcée.

Puisqu'**ENEDIS** prétend, pour le bien de tous, imposer son installation, le **LINKACTION** lui rappellera que l'utilisateur n'est pas un simple consommateur mais, d'abord, un citoyen, acteur de ses droits.

LINKY met directement en cause la santé des usagers et des citoyens mais, également celle du respect de leur vie privée. Nul ne le conteste, sauf naturellement **ENEDIS**.

LINKACTION accompagne ceux qui subissent, ont subi, craignent de subir l'installation du **Linky**.

LINKACTION entend agir juridiquement et judiciairement face à une problématique majeure de santé publique.

L'essentiel n'est pas de multiplier à l'infini les recours, mais de définir une réponse unique et centrale permettant de frapper **ENEDIS** au cœur de sa seule préoccupation : le profit.

Puisque le **LINKY** est une source de profits, il s'agit d'imposer une action indemnitaire de grande ampleur à **ENEDIS**.

LINKACTION agit pour ceux qui sont soucieux de ses effets sur leur santé et celle de leurs proches, membres de leur foyer, pour les personnes

électro-sensibles, pour les personnes attachées à leur vie privée et à son respect...

LINKACTION n'entend pas proposer une défense de vos droits réduite à une politique de prix autour d'actions aux contours flous.

LINKACTION entend faire de l'installation du compteur LINKY un coût, une charge pour **ENEDIS** afin d'obtenir :

- **L'interdiction du déploiement en cours,**
- **Le démantèlement des compteurs déjà installés,**
- **L'indemnisation des usagers et citoyens qui en sont les victimes.**

LINKACTION résulte d'une stratégie élaborée depuis de longs mois, au terme d'une observation des actions et différentes initiatives menées autour du compteur **Linky**.

LINKACTION s'inscrit dans la même veine que d'autres actions d'envergure similaire, d'ores et déjà engagées, dans l'intérêt et au soutien de milliers de malades chroniques atteints, notamment, de la **maladie de LYME**.

LINKACTION agit pour éviter, comme pour ces malades, que vous ne deveniez des victimes collatérales des choix imposés par les pouvoirs publics ou les entreprises auxquelles ils ont cédé.

LINKACTION est à la disposition de chaque personne souhaitant le rejoindre, quelle que soit sa situation.

Vous souhaitez rejoindre le **LINKACTION** ou, préalablement, bénéficier d'une étude personnalisée et sans engagement ?

Rien n'est plus simple :

- Télécharger le questionnaire et le mandat en ligne sur : www.linkaction.fr
- Renvoyer le tout à l'adresse mail : linkaction@avocatline.fr

- Ou par courrier à l'adresse postale :
Me Catherine FAIVRE
16, rue François BLAUDEZ
88000 EPINAL

Parce que votre santé compte, ne la sacrifiez pas à un compteur.
Ne subissez plus, agissez.
Faites échec au profit, dites non au Linky!

REJOIGNEZ **LINKACTION**

Des Questions? Nos Réponses
[Consulter notre F.A.Q \(Foire Aux Questions\)](#)